

Prise en charge d'une patiente adulte victime d'agression sexuelle

Dr Christophe LOIRE
Institut Médico-Légal – CHU Réunion
JOROP – 19 mai 2016

Présentation

- Protocole commun du service des urgences du CHU Réunion, site Félix Guyon et de l'Institut Médico-Légal
- Mis en place en 2013
- Révision régulière : 3^{ème} version

Le cadre juridique

- Dépôt de plainte :

L'examen médical est réalisé sur réquisition des autorités judiciaires. Le rapport d'examen est remis à l'autorité judiciaire requérante.

- Absence de dépôt de plainte :

L'examen médical est réalisé à la demande de la victime à laquelle est remis le rapport d'examen dans la perspective d'un dépôt de plainte ultérieur.

- Signalement à l'autorité judiciaire :

Si victime non en mesure de se protéger (personne vulnérable), après concertation entre le médecin urgentiste et le médecin légiste.

Le cadre médical

- Accueil 24h/24, 7j/7 dans le service des Urgences
- Présentation aux Urgences ≥ 72 h après l'agression
 - prise en charge médicale aux Urgences
 - prise en charge médico-légale à l'U.M.J. immédiate ou différée
- Présentation aux Urgences ≤ 72 h après l'agression
 - risque de transmission de matière biologique : oui \Rightarrow Hospit. UHCD
 - risque de transmission de matière biologique : non \Rightarrow prise en charge médico-légale à l'UMJ immédiate ou différée

La prise en charge médicale

- Hospitalisation en UHCD
- Interrogatoire
- Urgence ?
- Prélèvements biologiques (orientés par l'interrogatoire)
- Examens selon contexte (radio, TDM, écho...)
- Traitements

Le bilan biologique

- Bilan sanguin :
 - ADN (remis au médecin légiste)
 - β HCG
 - Sérologies Herpès, HIV, VHB, VHC, TPHA VDRL
 - NFS, Plaquettes
 - Iono, créat, BH, Bili, CRP, lipase
 - Toxiques
 - Alcool
- Bilan urinaire : (pas de toilette)
 - Test urinaire de grossesse
 - Toxiques
 - Recherche de CHLAMYDIAE

Le traitement

- KIT disponible en UHCD
- Contraception d'urgence :
 - NORLEVO® (si ≤ 3 jours) : 1 cp en prise unique
 - ELLA ONE® (si ≤ 5 jours) : 1 cp en prise unique
- Antibiothérapie : ZITHROMAX (4 cp 250 mg en prise unique)
- Traitement anti rétroviral : STRIBILD 1 cp/j
 - laissé à la patiente pour 72 h
- Prescriptions de sortie :
 - Consultation en Immunologie dans les 48 à 72 h
 - Consultation psychiatre (CAP Nord) ou Psychologue (UMJ)

La prise en charge médico-légale : L'interrogatoire

- Après explication des temps de l'examen et accord de la patiente
- ATCD personnels
 - Éléments administratifs
 - ATCD généraux
 - ATCD gynéco-obstétriques
 - date premières règles, DDR, contraception
 - grossesse actuelle ?
 - habitude sexuelle, date du dernier rapport sexuel, type
 - rapport sexuel après les faits ?
 - Traitement habituel

La prise en charge médico-légale : L'interrogatoire

- Les faits

- quand ?, ou ?
- auteur ?
- menaces ? (verbales, psychiques, physiques, instrumentales)
- prise de toxique (OH, Med, Stup) ? Volontaire ou soumission ?
- pénétration ? Instrumentale, digitale, pénienne ?
- pénétration buccale, vaginale, anale ?
- préservatif ?
- éjaculation ? buccale, vaginale, anale, cutanée ?

NB : sur le rapport, les faits sont retranscrits au conditionnel ou sous la formulation « *Mme X nous dit avoir été victime de* »

La prise en charge médico-légale : L'interrogatoire

- **Après les faits**

- changement de vêtements, de sous-vêtements
- toilette ? Toilette intime ?
- selles ?
- prise d'alcool, médicament, stupéfiant ?
- consultation médicale ? prélèvements ? traitement ?

- **Plaintes exprimées par la patiente**

somatique : douleur, pertes, ...

psychique : prostration, angoisse, ...

La prise en charge médico-légale : L'examen clinique

- Complet mais orienté par l'interrogatoire
- Si possible en présence d'un personnel soignant
- Récupération éventuelle des vêtements, placés dans sac en papier
- Revêtement cutané :
 - zones de prise (cou, bras, face interne des cuisses)
 - zones de défense (avant-bras, coudes, genoux)
 - zones évocatrices (face, seins)
 - description, datation et photographies des lésions

La prise en charge médico-légale : L'examen clinique

- **L'examen gynécologique**

- sur table gynécologique, avec bon éclairage
- inspection face interne des cuisses
- inspection des OGE : clitoris, GL, PL, fourchette
- taches d'aspect spermatique ?
- hymen (sonde à ballonnet si besoin)
- examen au spéculum (pour réalisation des prélèvements)
- toucher vaginal

- **L'examen ano-rectal**

- lésions ? liquide ? tonicité ?

- **L'examen endo-buccal**

- pétéchies palais, face interne des joues, sillons gingivo-labiaux

La prise en charge médico-légale : Les prélèvements

- Orientés par l'interrogatoire et le bilan lésionnel
- Ecouvillons stériles secs pour recherche de sperme (vagin, anus, bouche)
 - au moins 4 écouvillons par site, répartis sur le site
 - vagin : cul de sac post, parois, exocol, endocol
 - bouche : sous langue, derrière incisives, sillons gingivo-labiaux
- Ecouvillons stériles humidifiés pour recherche de sperme (peau)
- Ecouvillons stériles humidifiés pour recherche d'ADN sur site de morsure
- Ongles (ciseaux stériles/grattage – séparément dans papier kraft ou cristal)
- Cheveux si soumission

Gardés à l'UMJ jusqu'à récupération par les enquêteurs

- + 2 écouvillons pour recherche Chlamydiae et Gonocoque, remis au médecin urgentiste

La prise en charge médico-légale : Le rapport d'examen

- Remis à la patiente ou à l'autorité requérante (plainte)
- Identité de la victime et du médecin
- Date et heure
- Dires de la victime
- Constatations cliniques (descriptives, non interprétatives)
- Prélèvements effectués
- Traitement instauré
- Compatibilité de l'examen avec les dires de la victime

- **NB :** - ne pas se prononcer sur la réalité des faits
- absence de lésion traumatique ≠ pas de viol

Je vous remercie